

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 mars 2019 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL - M. ROUVIER – L. FABRE - J. LAFAGE - S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEOIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. JEAN - W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI - P. KAPPLER - G. GUIRAUD

Absents représentés : G. REQUENA par C. BRISSEOIS - S. SENEGA-SANCHEZ par S. BASSI-ALLEMAND - S. BERBEZIER par M. GROSSO - F. PEREZ par P. KAPPLER - C. PINO par G. GUIRAUD

Absente : MC. FABRE DE ROUSSAC

13. Subvention 2019 CCAS

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique d'actions sociales, il convient d'attribuer pour l'année 2019 une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale de 84 036 €.

Il appartient au conseil municipal :

D'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 84 036 € au CCAS prévu au BP 2019.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Oùï l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Approuve le versement d'une subvention d'un montant de 84 036 € au CCAS prévu au BP 2019.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Yves MICHEL**

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Marseillan, with the text 'MAIRIE DE MARSEILLAN' and the number '34240'. Next to the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Yves MICHEL'.